

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 5 MARS 2012 A 20 H 00

L'an deux mille douze, le Lundi cinq Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 28 Février 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Véronique DELANNET, Deborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Anne RENOUX, Pascale MARTINEAU, Philippe PEREIRA, Philippe SAJHAU, Aurélie OSSADZOW, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Michel GILLES, William GEIB, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. DAVID Jean-Paul ... à ... M. FONTAINE Jean René

Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal ... à ... Mme THOMÉ Thérèse-Marie

M. NICOLAS Loïck ... à ... M. DELLMANN Yves

M. DEVYNCK Michel ... à ... M. GILLES Michel

M. MASTROJANNI Michel ... à ... M. GEIB William

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme FONTAINE Martine

Mme DEBAECKER Estelle

Mme HESLOUIN Edith

Mme LAVIN Marie

ABSENTE NON EXCUSEE:

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HIRT Stéphane

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

<u>12/34 - Exercice 2012 - Débat d'orientations budgétaires - Budget principal et Budget annexe des parkings</u>	<u>8</u>
<u>12/35 - Contrat de parrainage Masters de pétanque et fixation d'un tarif d'entrée le jour de la finale</u>	<u>37</u>
<u>Approbation des procès-verbaux</u>	<u>37</u>
<u>12/36 - Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale</u>	<u>38</u>
<u>12/37 - Désignation d'un membre de la commission du règlement intérieur du Conseil municipal</u>	<u>46</u>
<u>12/38 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales</u>	<u>47</u>

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 5 mars 2012

(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Notre séance est ouverte.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Comme Secrétaire de séance, je propose M. HIRT, s'il en est d'accord. Comme Modérateur, nous allons d'ailleurs avoir prochainement une réunion du règlement intérieur pour que l'on puisse revisiter différents points du règlement, en attendant je demande, s'il en est d'accord, à M. DELLMANN d'accepter de jouer ce rôle.

Ce soir, notre séance est limitée à quelques délibérations mais non des moindres. Je pense entre autres à celle concernant le débat d'orientations budgétaires.

Préalablement à ce sujet pour lequel notre collègue Mme RENOUIL va vous faire une présentation résumée du document que vous avez reçu, je demanderai simplement quelques instants à Mme MUNZER de faire une petite communication. Ensuite, en ce qui me concerne, je ferai celle que j'avais promis de faire le 5 mars.

Mme MUNZER.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Simplement, vous avez dû recevoir une invitation pour le 19 mars à la scène Watteau, une soirée à 19 h 30, avec la présentation des photographies d'Alain BUBLEX. Ce qui n'est précisé, un petit cocktail. Et à 20 h 30, un débat qui s'intitule des lieux et des liens, la culture dans la

dynamique métropolitaine. On organise cela conjointement avec M. JANICOT, qui est Conseiller d'Etat, chargé de mission pour le développement culturel du Grand Paris. Nous avons invité nos villes voisines pour parler culture avec elles, à savoir Le Perreux, Bry, Fontenay, Vincennes et Saint Mandé, des villes avec lesquelles nous entretenons déjà, ou nos associations entretiennent déjà des liens et quelques échanges. Sachez que toute la journée du 19 mars, il y aura des séances de travail pour nos intervenants et nos acteurs culturels locaux autour de trois thèmes. Le premier, c'est la création. Le deuxième, ce sont les territoires. Le troisième, c'est l'éducation artistique. Le soir, vous êtes tous invités au débat. J'espère vous voir nombreux à nos côtés.

Merci.

M. le Maire.- La distribution est faite ?

Mme MUNZER.- Normalement, la distribution est faite.

M. le Maire.- L'invitation est sur vos tables !

Parlons des permis du centre d'affaires Nogent-Baltard.

En ce qui concerne la communication que j'avais promis de faire, en fonction bien sûr du travail qui a été effectué depuis, je vais vous proposer une feuille de route à la suite de ces travaux, feuille de route que je vous distribuerai après en avoir parcouru l'essentiel tout à l'heure de façon que nous ayons sur ce point au moins un état partagé de la situation.

Je voudrais vous dire, dans un premier temps, en préambule, que le groupe de travail qui a été constitué à la suite d'un échange que nous avons eu avec les requérants qui ont déposé un recours contre les permis de construire du projet Nogent Baltard, ce groupe de travail a été constitué de cinq représentants de la plate-forme des requérants ayant déposé ce recours et d'un représentant de la ville, de la société Eiffage et de l'agence maîtrise d'ouvrage et associés. Suite au souhait que j'avais exprimé, il s'est installé le 17 février 2012 dans la perspective d'explorer avant le 5 mars l'ensemble des propositions et suggestions qui pourrait constituer une base de travail pour revisiter le

contrat de programme signé entre la ville, la RATP et Eiffage pour la réalisation du projet urbain Nogent Baltard. Quatre réunions de travail ont eu lieu.

Ce contrat signé en avril 2010 a défini, vous le savez, les modalités de réalisation du projet urbain et les engagements administratifs et financiers des partenaires. Le groupe de travail n'ayant pas abouti à la formulation de propositions communes, la ville entend aujourd'hui préciser les axes suivants comme base de travail pour la signature d'un avenant au contrat de programme.

Premier sujet, la volumétrie du quartier d'affaires. Il est demandé au cabinet Viguiier de reprendre la volumétrie de l'immeuble de logements situé en surplomb de la résidence la Corniche dans le cadre d'une diminution d'environ 10 % des surfaces de plancher. Cette diminution de surfaces devrait permettre une insertion plus adaptée de ce bâtiment à son environnement, tant du point de vue volumétrique que de son caractère architectural. C'est le premier point.

En ce qui concerne les logements sociaux, pour appliquer projet par projet la convention ville Etat du 20 février 2009, les 30 % de logements sociaux à réaliser dans le cadre du principe appliqué par la ville de mixité sociale par la mixité de l'habitat, sont répartis sur l'ensemble des programmes logements pour réaliser des immeubles à occupation mixte. Dans cette perspective, il est demandé à la société Eiffage de requalifier la résidence services en résidence logements à usage location et accession. C'est le premier point.

Deuxième point, concernant la place Pierre Sépard, au titre contrat de programme, la ville avait autorisé la société Logis-Transports, filiale de la RATP, à réaliser sur les terrains appartenant à cette dernière un programme d'environ 60 logements sociaux pour son personnel, il est proposé, avec l'avis favorable de la RATP, purement et simplement d'annuler cette clause du contrat de programme.

Les aménagements et équipements publics. La ville de Nogent entend réaliser un certain nombre d'aménagements et d'équipements publics sur le périmètre du projet urbain.

Secteur quartier d'affaires : de reconsidérer le budget prévisionnel des travaux de reconfiguration des avenues de Joinville et

des Marronniers, en mobilisant le financement du département et de la communauté d'agglomération. Ce qui a déjà été abordé avec les intéressés.

Secteur place Pierre Sépard : il est proposé d'acquérir tous les terrains appartenant à la RATP, 3.600 mètres carrés, qui reçoivent actuellement l'ancienne gare de la ligne de la Bastille, le stationnement et la voirie, de préserver et reconfigurer l'ancienne gare pour recevoir un équipement public d'environ 600 mètres carrés permettant d'accueillir une annexe de la Maison des associations et de la citoyenneté et ses activités à vocation notamment culturelle et conseil de quartier, d'engager une opération d'aménagement d'ensemble dans l'esprit du POS actuel, permettant ainsi de créer une place piétonne paysagère végétalisée, un parking public souterrain d'environ 100 places et un programme immobilier à usage de logements et de commerces. Un concours d'architecte pourra être organisé avant toute prise de décision.

Concernant le cadre financier prévisionnel, les dispositions financières qui seront revues à l'avenant du contrat de programme sont précisées selon les termes suivants.

Le financement du parking public avenue de Joinville : la ville entend prendre en compte l'exploitation d'un parking d'un minimum de 500 places dans le cadre d'un service public à caractère industriel et commercial, le SPIC, qui est d'ailleurs celui du budget annexe du stationnement actuel.

Les recettes commerciales : les 500 places sont gérées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Eiffage TP réserve un minimum de 250 abonnements long terme sans affectation d'emplacement. La clinique Armand Brillard réserve un minimum de 80 abonnements dans les mêmes conditions. Environ 100 places sont ouvertes à prix réduits aux utilisateurs munis de la carte Navigo. Le potentiel d'emplacements non utilisés au jour le jour, est facturé au public par tranche d'heure.

L'investissement : au titre du contrat de programme, la société Eiffage s'est engagée à réaliser les places de parking pour un prix qui ne pourra excéder 18.000 euros H.T. la place, valeur décembre 2012. Le STIF subventionne le parking à raison de 10.000 euros la place pour un nombre de stationnements forfaitaires d'environ 100 places.

Concernant le financement du parking public place Pierre Sémard, en considération des besoins de parking place Pierre Sémard et, de façon plus générale, dans un souci de redéfinition de la gestion des emplacements de parking de surface du quartier, en considération de la nécessaire mutualisation des besoins de stationnement compte tenu de la réalisation des logements et des bureaux à proximité immédiate du RER, il est proposé à la société Eiffage de financer un minimum de 70 places de stationnement du parking place Pierre Sémard en lieu et place de la non-réalisation de ce même nombre de places de stationnement pour les nouveaux logements dans le quartier d'affaires. Le montant de la taxe pour non-réalisation de places de stationnement devrait être au minimum de 19.000 euros la place.

Concernant le montant du PLD : il est établi à 600 euros par mètre carré, après avis de France Domaine, et n'est pas modifié malgré la modification de la programmation envisagée.

Enfin, la charge foncière logements sociaux : la programmation prévisionnelle de logements sociaux à construire dans le quartier d'affaires, représente une surface d'environ 3.000 mètres carrés de SHON, soit environ 45 logements. Afin d'exclure tout versement par la ville de subvention pour surcharge foncière pour la réalisation des logements sociaux, il est proposé à la société Eiffage de retenir une valeur foncière nette de 700 euros par mètre carré de SHON à réaliser.

Voilà, mes chers collègues, les points sur lesquels nous avons pu trouver des orientations qui permettraient de faire évoluer le contrat de programme. S'il n'y a pas d'opposition de la part du Conseil municipal, je demanderai aux acteurs de ce contrat de programme de bien vouloir se prononcer sur ces points, afin de proposer ensuite aux représentants de la plate-forme des requérants, les orientations sur lesquelles les acteurs se seront mis d'accord.

Voilà ce que je voulais déclarer devant le Conseil municipal. Je vous autorise à distribuer à l'ensemble des membres du Conseil, le document que je viens de lire. Bien sûr, il n'y a aucun problème pour accepter quelques interventions à la suite de cette présentation.

M. GEIB.- Merci pour cette communication. Le groupe de travail n'ayant pas abouti, on a quand même travaillé 15 heures, on

s'est mis d'accord sur des relevés de discussion concernant les ateliers 2 et 3, c'est-à-dire le quartier d'affaires et puis, concernant éventuellement la place Sépard. Il nous restait à discuter d'une synthèse. Mais ce que l'on attendait, c'est un retour de vous et de la société Eiffage. On doit donc considérer, je pense, que c'est votre retour aux différentes requêtes et questions que l'on avait posées.

M. le Maire.- C'est exact.

M. GEIB.- D'accord.

Deuxième point, concernant la place Sépard, jusqu'à ce jour vous nous aviez bien dit, juré, d'ailleurs vous nous aviez demandé de considérer qu'elle n'était pas dans le contrat de programme malgré notre insistance à dire que, d'une certaine façon, vous l'avez incluse. Cette communication prouve que l'on n'avait pas totalement tort. Effectivement, sur la place Sépard, vous envisagez un projet conséquent.

M. le Maire.- Qui n'est pas dans le contrat de programme.

M. GEIB.- Qui n'est pas dans le contrat de programme mais l'ensemble y étant. On a donc votre communication. Ecoutez, on en discutera entre nous et on reviendra.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MATRUCHOT.- Sur ce sujet, entre autres sur le programme de ce pôle RER A. Vraiment, j'entends bien tout ce que vous avez dit et toutes vos réflexions et vos heures de travail. Il faut quand même savoir que, dans le quartier que vous fréquentez suffisamment, la plupart des commerçants, artisans et leurs clients me demandent sans arrêt quand cela va commencer. Ils sont quand même assez impatients de voir ce projet démarrer. J'entends bien que vous n'êtes pas favorable à tous les points qui ont été émis. Moi, je peux vous dire que j'ai d'autres remontées que les 140 requérants que vous avez.

M. le Maire.- C'est une remarque complémentaire.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons en rester là et passer à l'ordre du jour.

12/34 - Exercice 2012 - Débat d'orientations budgétaires - Budget principal et Budget annexe des parkings

M. le Maire.- Le débat d'orientations budgétaires va nous être présenté par Mme RENOUIL, en charge de ce secteur.

Mme RENOUIL.- En vertu de la loi, le débat d'orientations budgétaires constitue une phase préalable au Budget primitif. Il va nous permettre de discuter des principales orientations budgétaires de l'exercice et des engagements qui préfigurent la modernisation et les priorités de notre collectivité. Le débat va aussi vous permettre d'être informés de l'évolution de notre situation financière et ce, avant le Budget primitif, et de débattre enfin de la stratégie financière de la collectivité, tout cela dans un cadre pluriannuel.

(Projection)

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le respect de notre contrat de mandature, dans le développement des services de la population et des infrastructures. Quels sont nos principaux engagements ? Nous nous sommes engagés à maintenir des taux de fiscalité directe constants pendant toute la durée de la mandature. Nous nous sommes engagés à maintenir la qualité, voire même à l'améliorer, des services à la population. Nous nous sommes engagés à développer et moderniser nos infrastructures et à réaliser la Cité d'affaires Nogent Baltard, tout cela en maîtrisant notre dette.

Au niveau du contexte général, vous le savez tous, la situation est plutôt morose, puisqu'il est prévu un taux de croissance pour 2012 de 1 %. Celui-ci pourrait être encore revu à la baisse. Nous savons que, en ce moment, l'Europe et d'autres pays dans le monde subissent une crise des dettes souveraines. Il s'ensuit un durcissement des conditions d'accès au crédit qui impacte le développement des investissements de tout le monde. On a à faire face à une baisse de la consommation des ménages et à une dégradation du marché du travail. En 2011, le déficit public est de 5,7 % du PIB. C'est un peu mieux qu'en

2010 où il était de 7,7 %. L'inflation prévisionnelle pour 2012 est estimée entre 1,6 et 1,8 %. D'un côté, nos charges vont augmenter et d'un autre côté, nous avons un gel des dotations de l'Etat. Au niveau des valeurs locatives, sur ce quoi l'impôt local est fixé, la revalorisation est prévue à 1,018 % alors que l'année dernière elle était à 1,02 %. Il y a donc une légère baisse de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Nous attaquons toujours le DOB comme nous attaquerions le budget, par le fonctionnement. Au niveau du fonctionnement, vous savez que nos recettes sont constituées principalement de la fiscalité, mais aussi des concours de l'Etat, d'autres concours financiers, du produit des services à la population, d'autres recettes et enfin la reprise anticipée des résultats quand ceux-ci ont été positifs l'année précédente. Au niveau des dépenses de fonctionnement, on a affaire aux charges de gestion courante qui vont augmenter par rapport à l'inflation, les charges de personnel, les subventions à nos associations, les charges financières, ici il s'agit de l'intérêt des emprunts, et puis d'autres charges de fonctionnement.

Que prévoit-on déjà dans nos recettes de fonctionnement ? Compte tenu des revalorisations des bases et de notre taux qui est maintenu, on prévoit de le maintenir de l'année prochaine comme nous l'avons maintenu les autres années. On estime aujourd'hui à 20,4 millions d'euros à peu près le produit fiscal de la ville. Au niveau du produit de la DGF, ce qui nous vient de l'Etat, elle est en légère baisse à 5,9 millions d'euros, soit un peu moins de 0,9 % par rapport à l'année dernière. Nous prévoyons une diminution des compensations fiscales de 13 %, des compensations versés par la communauté d'agglomération estimées pour l'année prochaine à 4,4 millions d'euros. On évalue des produits des domaines et des services à 2,6 millions d'euros. On prévoit que les droits de mutation seront en baisse en 2012 par rapport à 2011. On les estime à 16,67 %. C'est toujours un peu difficile à prévoir. C'est vrai qu'en 2011, on avait prévu des droits de mutations très faibles et ils ont été plus forts que prévu. Du coup, nous avons un résultat estimé de l'exercice 2011 qui va pouvoir être repris l'année prochaine, de 5,8 millions d'euros grâce aux bonnes surprises que l'on a pu avoir en fin d'année.

Vous avez l'évolution des recettes de 2009 à 2012. Elles sont assez stables dans leur globalité. Simplement, sur le chapitre 73, impôts et taxes, l'année jaune qui est la troisième année, l'année 2011,

celle qui vient de se passer, est assez forte par rapport aux autres années principalement grâce à ces droits de mutation qui nous ont surpris par leur montant. C'est une bonne nouvelle. C'est une recette supérieure à celle que l'on avait prévue.

Vous voyez l'évolution des bases fiscales de la taxe d'habitation, donc les bases sur lesquelles est ensuite assis le taux qui, je le rappelle, est maintenu, de 2007 à 2012. En 2012, ce sont 66,9 millions d'euros.

Tout ce que je vous dis aujourd'hui, ce ne sont que des prévisions. Ce n'est pas le résultat définitif, évidemment, du budget. Ce sont uniquement des estimations que l'on peut faire aujourd'hui, ou il y a 15 jours quand on a préparé ces documents.

On estime aujourd'hui, on estimait il y a 15 jours, qu'aux dépenses de personnel on affecterait un budget de 22,2 millions, avec un effectif au 1^{er} janvier de 441 titulaires et de 163 agents non titulaires. Les charges à caractère général, on les budgéterait autour de 11 millions d'euros, soit plus que ce que nous avons effectivement dépensé en 2011 mais, chaque année, vous verrez que le budget est supérieur à ce que l'on dépense sur ces charges. Les charges de gestion courante sont estimées à 2,5 millions d'euros. Les dotations aux associations, on les détaillera un peu plus tout à l'heure, 1,2 million d'euros. Au niveau des établissements publics, y compris les dotations aux délégations de services publics, la piscine, les crèches, 3,1 millions d'euros. Les intérêts de la dette, ici nous sommes dans les dépenses de fonctionnement, ce sont donc uniquement les intérêts de la dette et non pas le remboursement du capital, ils sont estimés à 0,9 millions d'euros pour 2012. Cela ne changera pas. Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement affectées à l'investissement, est estimé à 4,6 millions d'euros. La pénalité SRU, 0,2 millions d'euros en légère baisse. Et les dotations aux amortissements et provisions sont estimées à 0,9 millions d'euros.

Les subventions aux associations. On les détaille un peu plus précisément. Associations sportives principalement pour 314.000 euros. Les associations culturelles, près de 200.000 euros. Les associations à caractère social 488.000 euros. Les associations à caractère éducatif, 130.000 euros. Le CCAS, 750.000 euros, en stabilité par rapport à l'année précédente. Et la scène Watteau pavillon Baltard,

pareil, stabilité par rapport à l'année précédente, 600.000 euros. Autres associations, 76.000 euros. Associations patriotiques, 5.950 euros. Enfin, sport scolaire, 2.800 euros.

Vous avez l'évolution des charges de 2009 à 2012. Pour l'année 2011, à nouveau c'est un estimé puisque l'on n'a pas terminé complètement les comptes de 2011. Mais c'est une bonne approximation de ce qu'il s'est passé. Nos charges à caractère général sont d'une très grande stabilité entre 2009, 2010 et 2011, 2012, ici il s'agit d'un budget, il ne faut pas mélanger les pommes et les poires, le budget, comme je vous le disais, est chaque année toujours un petit peu plus haut que ce qu'il va effectivement être dépensé.

Au niveau des charges de personnel, on voit une augmentation assez forte entre 2010 et 2011. Elle est due à la municipalisation du conservatoire, mais aussi à des recrutements pour la police municipale, mais principalement au fait d'avoir internalisé le conservatoire. Les charges de personnel sont des charges qui naturellement augmentent parce que le personnel passe des concours et, du coup, obtient un meilleur grade et une meilleure rémunération. Atténuation de produits, ce n'est pas très significatif et c'est assez stable. Au niveau des autres charges de gestion, on est plutôt sur une baisse de ces charges de gestion. Charges financières sont relativement stables. Et les charges exceptionnelles sont quasi inexistantes depuis l'année 2010.

Au niveau du budget d'investissement, il y a des recettes et puis des dépenses.

Au niveau des recettes, on a le FCTVA qui est le remboursement de la TVA. On a la TLE et le PLD, l'ensemble des subventions, l'éventuelle vente du patrimoine qui pourrait concerner le secteur du Fort pour l'année prochaine, les amortissements et provisions, et puis les emprunts si l'on décide d'emprunter.

Les dépenses d'investissement, ce sont les matériels, les réserves foncières si l'on décide d'investir, la cité d'affaires Nogent Baltard qui, cette année vous le verrez, s'équilibre entre les dépenses et les recettes. Au niveau du débat qui s'ouvre ce soir, on étudie la faisabilité d'une structure multi accueil de 60 berceaux au carrefour du Val Nure Moulin de Beauté. On étudie l'achèvement de la décontamination de l'ancienne école Marie Curie avec la création d'un parking de 94 places.

On a commencé à payer la décontamination et il nous reste encore à payer en 2012. Au niveau des travaux, nous avons des travaux dans le secteur des sports, du scolaire, du logement et dans les autres bâtiments. Nous sommes à la deuxième année de notre plan pluriannuel de réhabilitation de la voirie. Il faudra d'une façon certaine amortir la dette c'est-à-dire rembourser le capital de la dette. Et puis, compenser le résultat déficitaire d'investissement qui est estimé pour l'exercice 2011. Le résultat de l'exercice 2011, globalement, est bénéficiaire. Il est très bénéficiaire dans la section de fonctionnement. Il est déficitaire dans la section d'investissement. Le tout fait quand même un bénéfice.

Ce que l'on peut vous dire de façon quasiment certaine sur les recettes d'investissement que l'on pourra encaisser en 2012. Nous avons le FCTVA que l'on estime à 1,4 million d'euros. Les taxes d'urbanisme représenteraient 3,2 millions d'euros. Des cessions d'immobilisation qui concernent le secteur du Fort, pourraient approcher 1,6 million d'euros. C'est du définitif. Les subventions d'équipements devraient tourner autour de 500.000 euros. Nous avons l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est la somme des différents excédents de fonctionnement, de 4 millions d'euros. Les dotations aux amortissements et provisions de 0,9 millions d'euros. Les prélèvements sur les recettes de fonctionnement, vous savez que l'on peut utiliser une partie de nos recettes de fonctionnement pour financer notre investissement et c'est recommandé. On pourrait le faire à hauteur de 4,6 millions d'euros. Et nous devrions, pour équilibrer notre budget, emprunter 1,2 million d'euros.

Vous avez ensuite l'évolution des recettes d'investissement qui sont, vous le voyez, beaucoup moins stables que les recettes de fonctionnement. C'est vrai qu'au niveau des subventions d'investissement, tout dépend des subventions que l'on arrive à obtenir. Les dotations, pareil, c'est assez fluctuant. L'excédent de fonctionnement est plutôt presque plus stable que le reste. Les emprunts, ce sont des décisions que l'on prend au fur et à mesure. En 2009, nous n'avons pas emprunté. Nous avons emprunté en 2010 et nous avons emprunté en 2011. Nous prévoyons d'emprunter un peu plus légèrement en 2012. Au niveau des cessions, nous n'avons cédé aucun capital entre 2009 et 2011. Nous prévoyons d'en céder en 2012. Et puis, au niveau du virement de la section de fonctionnement, tout dépend de ce dont on a besoin et de ce dont on dispose. On dispose, systématiquement chaque année, entre 4 et 5 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement que l'on vous proposerait, seraient des achats de matériel et de véhicules pour 1 million d'euros. Des logiciels, frais d'études, subventions d'équipement pour 500.000 euros. Des dépenses de réserves foncières autour de 3 millions d'euros, qui concerneraient les terrains SNCF de la rue Jean Monnet. L'opération foncière Nogent Baltard qui figure dans les dépenses d'investissement, mais qui figurera pour le même montant dans les recettes d'investissement, représente 9,1 millions d'euros. Des travaux dans les bâtiments 700.000 euros. Des travaux dans l'enseignement, 1,3 million d'euros. A la culture, 200.000 euros. Pour le secteur sport et jeunesse, 700.000 euros. Social, famille 0,07 million d'euros. Logement 0,2 million d'euros. La poursuite de la décontamination Marie Curie, les frais en 2012 représenteraient 1,5 million d'euros. Les travaux de voirie et d'aménagement urbain, la deuxième année de notre plan pluriannuel, représenteraient 2,7 millions d'euros. Il faut de toute façon rembourser le capital de notre dette qui se monte à 1,4 million d'euros. Des travaux en régie, 0,06 million d'euros. Et puis, le déficit d'investissement reporté de 2011, est de 2,6 millions d'euros.

Voilà pour nos dépenses d'investissement. Je vais laisser M. le Maire présenter les différents projets.

M. le Maire.- A la suite de ce que vient de vous déclarer notre collègue Mme RENOUIL, il est nécessaire de préciser deux ou trois sujets qui viennent d'être abordés.

Le premier point concerne la décontamination du site Marie Curie. Nous sommes arrivés au stade où il est maintenant nécessaire de faire un point avec l'agence de sûreté nucléaire, ce qui va se faire dans les jours qui viennent, pour évoquer les orientations qui avaient été arrêtées avec elle au début de cette opération. Il apparaît un glissement au niveau des dépenses, glissement qui est dû à la fois au coût de stockage, un coût de stockage qui augmente non seulement au mètre cube, mais aussi du fait du nombre de produits retirés du sol. Il semble aujourd'hui plus important que ce qu'il était prévu au départ. Il y a notamment un déséquilibre entre ce que l'on appelle les TFA et les radifères, c'est-à-dire en fait un déséquilibre entre les déchets qui ne sont pas considérés comme radioactifs et les autres que l'on appellera divers. C'est le premier point. C'est en grande partie pour cela qu'une somme d'environ 1,5 million d'euros est inscrite au budget, pour terminer cette

opération sur la base de ce qui a été demandé par l'agence de sûreté nucléaire à savoir décontaminer totalement la moitié du site Marie Curie et décontaminer partiellement l'autre partie, de façon à faire en sorte que la partie décontaminée partiellement soit utilisable pour la création d'un parking en surface de 94 places, ce qui a été annoncé tout à l'heure. La partie, que vous voyez sur la droite, serait utilisée pour un stationnement horaire avec caisses de contrôle sur la partie décontaminée partiellement. La partie gauche serait décontaminée au niveau de ce qui a été demandé par l'agence de sûreté nucléaire.

(Projection)

Il se trouve que, dans cette opération, vous vous rappelez que notre objectif était bien de réaliser sur ce site un centre sportif composé de deux salles, une salle avec gradins et une salle représentant l'équivalent d'un gymnase aux normes. Il se trouve que nous n'aurons en fait que la possibilité de créer une salle. Cela nous pose un vrai problème de gestion de nos équipements sportifs. En effet, notre projet était bien d'avoir un ensemble de deux salles gérées conjointement, en mutualisant un certain nombre des fonctions destinées à l'utilisation de ces salles à destination à la fois des scolaires, mais aussi des associations et des clubs. Par conséquent, parallèlement à cela, comme nous avons bien avancé dans les négociations avec la SNCF pour acquérir les terrains de la rue Jean Monnet qui sont les anciens terrains Erval, nous sommes maintenant (je crois que l'acquisition a été annoncée) à la veille d'acquérir dans le courant des quatre ou cinq mois qui viennent, ces terrains pour des usages municipaux.

Je fais la liste de ces fonctions. La première, c'est de réaliser le centre sportif dont je vous parlais tout à l'heure, mais surtout c'est le déménagement du centre technique municipal qui est situé rue de Plaisance, pour lequel nous payons une location assez élevée à l'année et qui n'est pas du tout adapté à cette fonction. Une économie en matière de dépenses de fonctionnement serait appréciable, mais aussi une économie dans le fonctionnement du centre technique municipal serait accrochée à son déplacement sur le site de la rue Jean Monnet.

Deuxième point, il est nécessaire de construire le centre sportif dont je parlais tout à l'heure, qui sera à la fois le remplaçant, mais aux normes, du gymnase Gallieni qui, lui, devra être réformé dans

les années qui viennent. Il présente plusieurs inconvénients. C'est de ne pas permettre des compétitions homologuées du fait de l'étroitesse de ses plages autour du terrain principal mais aussi l'accessibilité au plan des personnes à mobilité réduite est quasiment nulle et, surtout, ce qui est encore plus grave, une dalle qui ne tient pas la distance en se fissurant puis . En 10 ans, cela fait deux fois que nous intervenons sur la dalle qui travaille et qui manifestement a été construite dans des conditions telles que, aujourd'hui, elle présente des faiblesses de structure.

Ce centre sportif associé à un autre gymnase, seraient installés côte à côte sur le terrain d'Eerval. Les premières simulations ont permis d'en mesurer la possibilité. Les discussions que nous avons eues avec l'Équipement au plan régional vis-à-vis du tunnel de la A 86 qui passe dessous, sont positives. Par conséquent, sur ce terrain nous pourrions à la fois réaliser les deux équipements sportifs, mais aussi le centre technique municipal et le stockage et le remisage des équipements mobiles de la ville.

Un autre point sera envisagé dans l'étude, celui de la restructuration de nos services administratifs, notamment en sortant de la Mairie, des deux derniers étages qui nous posent aujourd'hui des problèmes de sécurité, les services actuels. Et partir du pavillon Trudelle où nous avons aussi un implanté des services complémentaires.

Au total, dans cette opération qui va tourner autour de 2,4 millions d'euros concernant l'achat du terrain, nous pourrions avoir en parallèle, à terme, la vente d'un patrimoine existant, mais aussi la suppression de la location de terrains, terrains qui aujourd'hui ne sont pas adaptés aux activités municipales. Autre point que je tiens à signaler, nous avons obtenu de la SNCF d'abord un prix assez intéressant pour cette acquisition, on est à 160 euros le mètre carré, avec un accord passé sur le principe, bien sûr les actes sont en train d'être rédigés par les notaires respectifs, avec comme principe aussi un règlement sur deux exercices c'est-à-dire cette année pour la moitié et sur l'année 2013 pour l'autre moitié.

L'autre projet sur lequel je voulais m'attarder un peu, celui de la construction d'une crèche de 60 berceaux en lieu et place de ce que nous appelons aujourd'hui encore le Mille Club. Il est au pied du pavillon Baltard, à côté de la chapelle du Val. Ces 60 berceaux pourront

être réalisés dans une structure respectueuse à la fois des économies d'énergie, mais aussi des matériaux dits durables. Elle sera, une fois réalisée avec les aides que nous négocions avec le département, la région et la Caisse d'allocations familiales au plan de l'investissement en tout cas, ensuite mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de services publics, comme cela a été fait pour d'autres équipements petite enfance, notamment la crèche du Jardin des Lutins qui est derrière la mairie, et la crèche regroupée de deux équipements rue de la Muette, Mandarine. C'est l'autre sujet sur lequel je voulais donner un peu de détails. D'autres études sont en cours au niveau scolaire. Je pense entre autres à l'école Victor Hugo. Nous sommes en train de réfléchir à l'extension de cette école, en gros deux à trois classes supplémentaires, mais surtout aussi à sa rénovation complète concernant sa toiture et les problèmes que posent ces équipements réalisés en lamellé collé à une époque où l'on ne faisait pas assez attention à la qualité des matériaux utilisés.

Voilà les quelques explications complémentaires que je souhaitais donner dans le cadre de cette présentation.

Mme RENOUIL.- Si l'on retenait ces différentes dépenses d'investissement, voici ce que cela donnerait. Vous voyez l'évolution de nos immobilisations corporelles. A part l'année 2010, où elles ont été très faibles, elles sont similaires chaque année. Attention, il s'agit des dépenses d'investissement hors reports à chaque fois. Au niveau des travaux, ils sont assez fluctuants et, en 2012 ils seraient légèrement inférieurs à ceux de 2011 et 2010. Au niveau des emprunts, il s'agit des remboursements du capital de nos emprunts, qui sont assez stables. Voilà ce que l'on peut dire. Au niveau du déficit reporté, il a été plutôt fort en 2011 et on le prévoit plus faible en 2012.

Pour parler de notre dette, vous avez ici l'évolution de l'encours de 2008 à 2019. Vous avez les différents montants. Vous voyez que, fin 2011, on est arrivé à peu près au même montant qu'en 2008. En 2012, il y a une augmentation. C'est le résultat de l'emprunt que l'on a réalisé en 2011. Et puis, si jamais nous n'emprunions pas, il y a évidemment une baisse de ces différentes sommes. Mais il serait normal de continuer à emprunter pour financer au moins une partie de nos investissements dans les années qui viendront. A ce jour, on peut vous dire que l'encours de la dette représente par habitant 712 euros. Un ratio

important est suivi, qui est l'encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement. Pour les villes de la même strate, c'est-à-dire de la même taille que Nogent, la moyenne nationale est de 0,84. A Nogent, on est à 0,50. C'est un bon ratio, c'est-à-dire que l'on n'est pas tout à fait mais pratiquement à la moitié d'un endettement normal par rapport à la ville de notre strate, d'un endettement moyen. On n'est pas à 0,84, mais nous ne sommes qu'à 0,50. C'est un excellent chiffre prévisionnel.

Voici ce que donnerait la simulation de l'emprunt. Si l'on réalisait ces investissements que l'on met au débat ce soir, nous devrions emprunter 1,18 million d'euros pour équilibrer notre budget. Et vous avez ici la simulation de cet emprunt. Dans l'hypothèse d'un recours à l'emprunt en 2012, il serait destiné au financement des opérations d'investissements de la commune puisque nous n'avons pas le droit d'emprunter pour financer des opérations de fonctionnement. A un taux fixe de 4,5 %, la ville devrait absorber une annuité supplémentaire de 109.000 euros durant 15 ans. Le choix d'une simulation d'un emprunt de 1,18 millions d'euros résulte d'une volonté de ne pas financer les investissements par l'emprunt au-delà de 30 %, comme on l'a fait pour les années précédentes.

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Il est calculé sur la base des résultats constatés du compte administratif et permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité du capital de la dette. En fait, on rapporte l'encours de la dette au 31 décembre, à l'épargne brute dégagée par la collectivité. Si la ville de Nogent consacrait la totalité de son épargne brute uniquement pour rembourser l'encours de la dette, il n'est pas question de le faire, mais imaginons qu'on le fasse, il faudrait 4,45 années à compter du 1^{er} janvier 2012 pour apurer sa dette globale. Ce n'est qu'un exercice. Ce n'est pas du tout le calcul d'un ratio.

Nous avons la simulation à long terme, puisque la toute dernière année que vous voyez, c'est 2039. En bleu, c'est l'encours réel avant l'emprunt de plus de 1 million que l'on réaliserait au cours de l'année 2012, qui verrait ses effets en 2013. C'est pour cela que vous voyez en jaune, un plus fort que la colonne bleue. Et vous voyez à quel moment s'éteindrait notre dette. En 2039, nous ne devrions plus rien.

Au niveau de l'épargne, on vous donne uniquement l'estimation pour 2011. Les comptes ont été bouclés pour 2009 et 2010. Pour 2011, ce n'est qu'une estimation qui peut encore légèrement évoluer. On a une très bonne nouvelle pour l'épargne de gestion. En 2009 et 2010, nous étions autour de 4 millions d'euros. Et pour 2011, nous sommes bien au-dessus de tout cela puisque nous avons réussi à épargner sur notre gestion, 5,8 millions d'euros, ce qui est très fort.

Au niveau de notre épargne brute, elle est aussi excellente à plus de 5 millions d'euros. Nous remboursons notre dette en capital, autour de 1,2 millions d'euros par an. Cela nous donne une estimation de notre épargne nette pour 2011 de 3.783.000 euros. C'est vraiment un gros effort, surtout dans ce contexte de crise par rapport à 2009 et 2010.

Comme vous le savez, le budget des parkings est un budget différent du budget de la ville, puisque c'est un budget commercial. A nouveau, il n'a pas le droit d'être déséquilibré, comme le budget de la ville. Au niveau du fonctionnement, on prévoirait pour 2012 des charges courantes à hauteur de 0,19 million d'euros, des frais de personnel 0,26 million d'euros, l'intérêt de la dette, cette fois il s'agit de la dette du parking, 0,27 million, des charges exceptionnelles liées à notre contentieux pour 0,76 million d'euros, des amortissements pour 340.000 euros et un virement de la section de fonctionnement des parkings à la section d'investissement pour pouvoir investir, de 340.000 euros. Pour financer ces dépenses, nous aurons des recettes, nos recettes de stationnement qui sont en légère hausse à 1,03 million d'euros, et un excédent de fonctionnement reportée de 1,15 million d'euros.

Budget annexe des parkings et de l'investissement aussi, avec des dépenses. Le déficit d'investissement reporté 0,072 million d'euros, une mise en conformité des parcs pour 0,012 million d'euros, le parking du centre sur lequel on investirait 0,04 million d'euros, le parking des Arcades 0,04 million, le parking du Port 0,06 million, des travaux divers à réaliser 0,42 million d'euros, des acquisitions de matériels 0,035 million et un remboursement de la dette, ici il s'agit du capital, pour 0,18 million d'euros. Les recettes de l'investissement, on a le prélèvement sur les recettes de fonctionnement que l'on a vu tout à l'heure dans l'autre

sens 0,34 million d'euros, des amortissements 0,34 million d'euros et nous ne prévoyons pas en 2012 de faire de recours à l'emprunt.

Au niveau de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, nous étudions la mise en œuvre du projet d'aménagement du quartier du centre de Nogent, dans le cadre de ses compétences d'aménagement urbain au développement économique et commercial local. Les périmètres qui vont être abordés par la ville et par la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne seront le périmètre du projet, l'équilibre entre les logements et puis les locaux d'activité, l'aménagement de la voirie autour et dans le projet, les équipements publics qui seraient envisagés. Un diagnostic devrait être établi avant la fin du premier semestre et une présentation des travaux de l'étude est prévue avec les conseils de quartier. C'est pour information, puisque c'est la communauté d'agglomération.

M. le Maire.- Très bien. Nous venons de couvrir le plus simplement possible ce débat d'orientations budgétaires. Sachant bien sûr que le document que vous avez en mains, est beaucoup plus complet que ce qu'il vient d'être présenté.

Je vous laisse intervenir si vous le souhaitez. Y a-t-il des interventions ?

M. ARAZI.- Personne n'a l'air de se précipiter. Bonsoir à tous. Juste une remarque.

M. le Maire.- C'est peut-être que la présentation de Mme RENOUIL était très claire.

M. ARAZI.- Absolument. D'ailleurs, j'allais le faire remarquer.

Mais une remarque avant pour dire que nous avons deux procès-verbaux à valider. Je pense qu'après les communications, on les a oubliés. Je proposerais que l'on y revienne.

En guise d'introduction, je tiens effectivement à remercier les services pour la qualité de la présentation qu'ils nous ont faite ce soir. Je prends acte positivement du maintien de la fiscalité locale.

Toutefois, j'ai plusieurs remarques et propositions à faire en vue de l'élaboration définitive du budget 2012.

La première concerne ce que je considère être une augmentation importante des charges du personnel. Entre 2009 et 2011, l'augmentation des charges de personnel a été de près de 10 %, avec pour la seule année 2011 une augmentation de plus de 8 %. Cela correspond, vous avez vu les chiffres tout à l'heure, à près de 2 millions d'euros de charges supplémentaires. Pour rappel, puisque nous avons des documents plus précis, comme vous l'avez dit dans l'exposé, cela représente 39 agents pour le conservatoire et 6 agents pour la police municipale dans les documents tels qu'ils sont présentés. Il me semble indispensable, et comme j'en ai fait la demande à plusieurs reprises, que nous ayons un budget analytique du conservatoire. Vous vous rappelez qu'à chaque fois que l'on a discuté ici du "conseil", je vous ai dit que j'aimerais voir l'impact. Non que le fait que l'on ait municipalisé le "Conseil municipal", je le disais au dernier Conseil, finalement les débuts sont très positifs et je vois la différence finalement entre les aspects budgétaires et le fonctionnement. Il me semble aussi indispensable, au vu des conditions économiques actuelles, d'être attentif aux effectifs. Je trouve particulièrement dommage et je souhaiterais une explication sur ce point, que ce soit 6 emplois aidés qui aient été supprimés en 2012. Nous avons une évolution d'une dizaine d'emplois à la baisse entre 2012 et 2011 mais sur des emplois pour lesquels je souhaiterais un complément d'éclairage.

Ensuite, je voudrais vraiment que l'on constate puisque vous avez beaucoup parlé d'investissement, qu'il y a un manque réel, nous finissons la quatrième année de mandature, de nouveaux investissements et en particulier dans le secteur de la petite enfance.

M. le Maire.- Vous détendez l'atmosphère. C'est très bien !

M. ARAZI.- Cela les fait rire. Je ne pense pas que cela fasse rire les parents, moi !

J'ai évoqué à plusieurs reprises en Conseil municipal, le manque total d'investissement depuis le démarrage de la mandature dans le secteur petite enfance, avec la nécessité de création de nouvelles places de crèche. Je rappelais, dans des communications précédentes en

Conseil municipal, que l'on a, à peu près 600 parents chaque année qui sont en attente de place. Tous ne trouvent pas de solution. C'est donc une attente forte depuis 2008 qui n'a fait que se renforcer avec l'augmentation de la population et son rajeunissement. Or, même les 150.000 euros qui avaient été budgétés par vous, d'ailleurs on avait eu ce débat et le budget avait été ajouté, pour des études à l'époque, n'ont pas du tout été réalisés cette année. Les places de crèche, c'est maintenant que les parents en ont besoin...

(Rires)

Vous appréciez, j'espère. Je vais essayer de le placer le plus souvent. Cela va devenir une ritournelle. C'est maintenant !

...Et nous prenons beaucoup trop de retard dans ce secteur d'investissement. D'ailleurs, je regrette aussi globalement le peu d'investissement réalisé pour de nouveaux services à la population. Certes, le domaine sportif a bénéficié d'un beau dojo, tout à fait. Et je prends acte aussi, même si ce n'est pas un nouvel investissement, que le stade sous la Lune a été rénové. Après, quatre ans de mandature c'est peu. A ce propos, et concernant puisque vous avez longuement évoqué ce point, les projets de gymnase, je vous ai fait part de ma surprise lors de la commission des finances, et le mot est faible, de découvrir qu'il n'est plus question de mettre le gymnase sur le terrain Gallieni, de gymnase sur le terrain Marie Curie. Après deux gymnases, puis un et maintenant plus rien, je suis en droit comme beaucoup Nogentais de me demander si vous n'allez pas faire resurgir vos projets immobiliers de 2006 qui vous ont amené à demander puis obtenir une modification de Plan d'occupation des sols dérogatoire.

Cette question, je me la pose. Ce manque de nouveaux investissements est d'autant plus incompréhensible que la ville s'est lancée dans une politique de densification urbaine qui lui rapporte beaucoup d'argent via les taxes d'urbanisme, on les a vues apparaître au titre du PLD, et qui abondent indirectement notre épargne nette. Pour vous donner des sommes, puisque l'on parle chiffres ce soir, en 2009 l'épargne nette représentait 2.500.000 euros pour un PLD de près de 2 millions d'euros. PLD, plafond local de densité. En 2010, 2.095.000 euros pour un PLD de 1.317.000. En 2011, les chiffres provisoires font apparaître un chiffre de PLD de 1,2 million d'euros. Notre

train de vie municipal d'aujourd'hui est encore possible grâce ou à cause de votre politique de densification. Ce sera plus possible demain et nous risquons à la fois une dégradation de nos finances et une mise à mal de notre cadre de vie.

Enfin, deux points. L'environnement, encore une fois, avec le social seront les parents pauvres de ce budget. Comme l'année précédente, je constate et regrette que le mot environnement ne soit pas cité une seule fois dans ce rapport. J'ai bien vu que l'environnement, en ces temps de crise sociale et économique, ne fait plus partie des préoccupations prioritaires des Français, mais c'est à nous, élus, d'en faire un sujet majeur de l'avenir de notre ville. Je vous demande, comme l'année dernière, de porter plus d'efforts et de faire visualiser ce volet environnement. Et je notais tout à l'heure que, sur les investissements sociaux, vous aviez noté le chiffre de 0,07 million d'euros.

J'en finis de mon propos sur un point sur la voirie. Je constate à regret, cette année encore une fois, je l'avais dit, lors des deux dernières préparations de budget, que la rue Bauyn de Perreuse en face du lycée et de l'école, n'ait pas, encore une fois, été prise en compte pour les travaux. Or, c'était l'un de vos engagements forts. Comme vous le savez, il y a eu des travaux importants au lycée qui ont amené des difficultés pour les riverains. C'est un engagement pris. Il n'est pas tenu. Je souhaiterais donc véritablement vous redemander que ces travaux soient mis au budget 2012. Ce matin encore, un enfant a failli se faire écraser à l'angle de la rue François Rolland et de la rue Bauyn de Perreuse. J'avais signalé ce point à plusieurs reprises comme étant un point urgent, de mettre une signalisation minimum, un passage clouté. Il n'y a rien. Ce matin, sous mes yeux, un enfant a failli se faire écraser.

Je vous remercie.

Mme DELANNET.- Monsieur ARAZI, vous annoncez 600 familles qui n'ont de place en crèche. Je voudrais savoir où vous avez trouvé ce chiffre. Vous êtes-vous renseigné auprès des services ? Je n'ai pas les mêmes chiffres que vous.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, allez-y, je vous en prie. Si vous avez une information que nous n'avons pas, il faut que vous le disiez.

M. ARAZI.- Madame DELANNET, ce sont des chiffres qui ont été présentés, je vous le rappelle, par vous puisque nous avons l'occasion de discuter de ce point. Ils sont publiés sur mon blog depuis plus d'un an.

(Brouhaha)

Ils sont publiés depuis plus d'un an et ce sont des chiffres 2011 qui n'ont pas été réévalués. Si vous avez la volonté de contester ces chiffres, puisqu'ils sont publics, je les ai donnés publiquement aux Nogentais, eh bien je vous engage à écrire et à venir le contester formellement.

Mme DELANNET.- Je ne pense pas avoir eu une discussion avec vous sur ce sujet, Monsieur ARAZI. Ou alors, j'ai vraiment des pertes de mémoire.

M. ARAZI.- Nous avons eu ces discussions en Conseil municipal. Je vous ressortirai les procès-verbaux.

M. le Maire.- S'il vous plaît, mes chers collègues, ce n'est pas parce que M. ARAZI affirme des points, qu'ils sont d'un seul coup avérés. Je pense qu'au lieu de lire 600, il fallait peut-être lire ce chiffre avec un zéro de moins.

Vous savez que les chiffres que nous avons aujourd'hui, bien sûr mettent en avant un certain nombre de demandes qui ne sont pas toutes assurées. Le taux de satisfaction dans les crèches de la ville n'est pas au niveau que nous souhaiterions. Il n'empêche que la gestion nouvelle qui a été mise en place notamment par ce partenariat avec un certain nombre de sociétés spécialisées, l'optimisation de certaines crèches en équipement multi accueil, nous ont permis d'optimiser la fréquentation dans les crèches existantes. Vous dites que l'on n'a pas construit de crèche. Vous ne vous rappelez pas des crèches qui ont été ouvertes pendant la mandature, à la fin de la mandature précédente et le début de la mandature actuelle ? Plus de 60 berceaux derrière la Mairie, une optimisation du secteur de la Muette et aujourd'hui deux projets, un projet qui est sur le secteur Cabit, puisque l'étude est en cours, et puis celui dont on vient de vous parler qui serait au pied du pavillon Baltard.

Je ne sais pas où vous allez chercher toutes ces informations. En tout cas, nous avons pris note de vos remarques et de vos déclarations. Nous allons essayer de les trier pour mieux les comprendre et les exploiter en vu du prochain Budget primitif. J'avais plutôt l'impression que c'était une liste à la Prévert que vous nous récitez, sans forcément de liaison très importante avec la réalité. Mais c'est ainsi, nous prenons en compte vos remarques et nous les étudierons en vu de l'élaboration du Budget primitif qui est bien avancé bien sûr, mais qui peut toujours être modifié.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GILLES, Monsieur GEIB ?

M. GEIB.- Je vais faire court.

M. le Maire.- C'était : tirez les premiers, Messieurs les Anglais.

M. GEIB.- Tout à fait, mais il n'y a pas d'Anglais à ma connaissance. On va donc pouvoir...

Je voulais vous féliciter d'avoir participé à la résorption du chômage en passant les effectifs budgétaires qui étaient au Budget primitif 2011 de 569 à 634. Bravo, cela ne me pose pas de problème, au contraire. Même si je sais qu'il y a une intégration du conservatoire de musique, il n'empêche qu'il y a eu une augmentation de 19 personnes. C'est très bien. Cela permettra d'améliorer le service à la population puisque c'est l'un des objectifs.

En ce qui concerne les subventions, comme j'ai eu l'occasion de le dire, cette année vous nous avez fait un tour de passe-passe. Je voudrais revenir sur la forme. On a un problème. Vous ne nous facilitez pas tellement le travail. D'une année sur l'autre, les présentations sont totalement différentes et je finis par me demander si ce n'est pas fait exprès pour nous empêcher de voir où sont les pièges. Pour les subventions, j'ai refait les calculs que j'ai vu apparaître au tableau et qui ont été confirmés. Il y a une baisse importante des subventions puisque, en 2010, on était à 1.598.000 et là on passe à 1.215.000. Notamment au niveau sport et de la culture, il y a une baisse conséquente, et dans le

social. Je sais que le social n'est pas votre tasse de thé puisque vous chassez le SDF comme d'autres chassent l'alouette. En conséquence, effectivement le social n'est pas la priorité. On le voit bien avec le CCAS qui voit son budget stagner depuis des années, ce qui revient à une régression et une baisse.

Les crèches, effectivement M. ARAZI l'a évoqué, c'est largement en dessous des besoins de la population, avec toutes les constructions qu'il y a. Moi, je ne vais pas me plaindre de la densification. Je suis pour la densification. En revanche, il faut que les services à la population suivent. Et, malheureusement, en nombre de berceaux, nous sommes loin des besoins de la population et certainement faudrait-il donner un coup d'accélérateur de ce côté-là. D'ailleurs, il serait peut-être intéressant, à chaque fois que l'on construit des logements, de prévoir les berceaux conséquents qui sont nécessaires.

J'ai bien aimé la présentation sur les encours d'emprunt. Chaque année, on nous montre que les emprunts baissent. L'année d'après, on se rend compte que, en réalité, pour l'année précédente et l'année courante, cela a augmenté. On pourrait s'éviter cette présentation qui est en trompe l'œil, qui n'est nullement un reflet de la réalité. Je ne vous reproche pas d'emprunter, il faut emprunter pour investir, mais ne donnons pas l'impression à la population qu'en 2039, on sera à zéro. On ne sera pas à zéro en 2039, on le sait très bien. Et heureusement d'ailleurs, cela voudrait dire que l'on n'aurait plus rien à faire.

C'était surtout les subventions, les crèches et puis le social qui sont les parents pauvres de ce budget.

Concernant les parkings, je n'ai pas bien compris. On va faire des parkings à Marie Curie. Mais quid du parking du Port ? Quel va être l'objectif de ces parkings de Marie Curie ? Je n'ai pas bien compris l'utilisation.

Et pour revenir aux axes de réflexion sur ce budget, de constitution de ce budget, vous parlez de la réalisation du contrat de programme Nogent Baltard. Lors de votre dernière présentation, j'ai cru comprendre qu'il nous fallait 9 millions pour financer les 500 et quelques places de parking du quartier d'affaires. Comment allons-nous trouver ces

9 millions ? Comment cela va-t-il être financé puisque, à aucun moment, vous n'en parlez ?

M. le Maire.- Très bien.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, déjà je félicite la présentation puisque, pour une fois, on a à la fois des chiffres de compte administratif et des chiffres de Budget primitif les uns à côté des autres. On s'autorise donc à mélanger les choux et les carottes. Effectivement, je trouve que c'est beaucoup plus clair quand on a une base de référence sur les années précédentes. C'était pour la petite histoire.

Sinon, sur le fond, faire un débat d'orientations budgétaires un 5 mars, à 15 jours du vote du budget, alors que bien sûr on a déjà engagé à peu près un quart du budget et que le budget lui-même est prêt dans les tuyaux, ce débat n'a plus de sens. Vous l'avez-vous-même pris en compte, puisque le document que vous nous avez distribué, s'appelle débat d'orientations budgétaires (au pluriel) et ce que l'on voit maintenant, c'est débat d'orientation budgétaire (au singulier). Il y a une orientation budgétaire qui est déjà actée, qui est déjà inscrite et en discuter aujourd'hui n'a plus une grande actualité.

Je le regrette car on a eu à l'occasion, lors de différentes commissions, d'évoquer des sujets qui avaient des enjeux sur plusieurs années. Je rappelle qu'à la commission de l'éducation, on avait évoqué la perspective des travaux dans le scolaire en lien avec la restructuration de la carte et les prévisions en matière de besoins. Il aurait été intéressant d'avoir une prévision pour au moins les deux ou trois années à venir, et voir comment on programmait des travaux par rapport au scolaire.

Je donne par exemple la question de Gallieni qui n'a toujours pas été tranchée. On avait évoqué, dans les années précédentes; des travaux sur l'école Gallieni. Faut-il les faire ? Ne faut-il pas les faire ? Il y avait là vraiment matière à un débat et une réflexion en termes d'orientations budgétaires. Même chose dans le domaine culturel, on l'a vu la dernière fois, vous nous avez présenté une convention dite pluriannuelle, objectif moyen sur Watteau Baltard. Les travaux sur le Baltard n'étaient pas intégrés. Il aurait été intéressant de discuter de cette question, de voir à quel moment on les programmait et comment on les

finançait. Toutes ces questions qui, normalement, devraient figurer dans un débat d'orientations budgétaires, bien sûr, on n'en parle pas. Comme le disait M. GEIB, la présentation de cette année est complètement différente. Les années précédentes, vous nous présentiez chiffres aux centimes, on savait donc que tout était déjà bouclé. Cette année, c'est plus simple, il n'y a plus de chiffre. Comme cela, on ne risque pas de se tromper.

Vous nous présentez des projets. Discutons des projets. Première question, je n'ai pas compris ce que vous faisiez dans la partie gauche du site Marie Curie. Il y a 94 ou 98 places de parking, selon les endroits, créées sur la partie droite. Mais sur la partie gauche, que faites-vous ?

Autre question, sur le site Nogent Baltard, on a bien compris, vous avez fixé la feuille de route, on arrête toute discussion. Mais je vois que, dans le document que vous avez distribué, l'achat des terrains à la RATP figure pour la valeur des Domaines, 8,6 millions d'euros. Dans ce que nous vous avez présenté tout à l'heure, ce sont 9,100 millions d'euros. Or, je vous signale quand même, cela a fait l'objet de ce que l'on a appris dans les 15 heures de discussion, que depuis de nouveaux coûts sont apparus, et notamment 900.000 euros de stabilisation des terrains. C'est une charge à imputer au propriétaire. C'est une charge qui vient donc en déduction du coût d'achat des terrains. Cela n'a pas été appréhendé au moment de l'évaluation des Domaines en 2010. Logiquement, le prix d'achat des terrains de la RATP, ce ne sont plus 8,6 millions, c'est 8,6 millions moins 900.000. Cela fait donc gagner 900.000 euros qui peuvent être réutilisés pour l'achat de la place Sémard. Ce sont des éléments à prendre en compte. Je pense qu'il serait intéressant quand même d'affiner l'expertise sur ce point.

Sur les parkings, comme le disait M. GEIB, on a vu apparaître des 0,0 quelque chose. On sait, effectivement, que les 500 places sur le site Leclerc vont nous coûter environ 9 millions. Il y a toujours la perspective des 150 places, sous la place Leclerc, que vous avez évoquées en 2010 et que vous avez à nouveau évoquées à d'autres occasions. A quel moment les programmes ? Comment les finance-t-on ? Même chose sur les 94 places de parking du site Marie Curie, tout est-il bien prévu dans le budget des parkings ?

Je trouve que c'est dommage que l'on ait une présentation tronquée qui ne nous permette pas d'avoir une vision pluriannuelle des investissements et de leur financement.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme RYNINE.- Bonsoir. Monsieur GEIB, je voudrais vous répondre parce que je m'étonne vraiment d'une situation que je note depuis plusieurs mois. Vous êtes administrateur au centre communal d'action sociale. Cela fait un moment que l'on ne vous voit plus au conseil d'administration. Nous avons organisé une commission des affaires sociales qui était très importante où nous avons apporté beaucoup d'éléments de travail, de réflexions et d'orientations sur les projets qui sont montés au sein du CCAS. Vous avez été destinataire du dernier compte rendu du conseil d'administration du 16 février, qui faisait référence au débat d'orientations budgétaires du CCAS. Vous n'y étiez pas. Je ne sais pas sur quoi vous basez vraiment vos réflexions, si le social vous intéresse autant.

M. le Maire.- J'aimerais que vous ajoutiez les raisons pour lesquelles nous souhaitons reconduire le budget du CCAS cette année par rapport à l'année dernière. Il y a bien sûr, au niveau des dépenses, des évolutions importantes sur certains postes, mais aussi sur d'autres des économies.

Mme RYNINE.- Exactement. Une comptable nous a quittés de bonne heure dans l'année 2011. Ce salaire n'a pas été pris en charge. Cela a pas mal diminué aussi nos frais de fonctionnement. Nous venons d'accueillir une jeune femme qui a pris son poste au 1^{er} mars. J'en profite pour remercier les services financiers de la ville et le Secrétaire général de la ville qui se sont toujours tenus à notre disposition pour nous permettre d'avancer et Dieu sait si les affaires budgétaires sont très compliquées pour quelqu'un qui n'est pas formé. La directrice développe beaucoup d'actions auprès de la population. Le personnel est très engagé sur le terrain. Nous connaissons de plus en plus de situations très, très difficiles, avec des familles en grande désarroi que nous prenons en charge au maximum. Nous organisons beaucoup de choses sur les quartiers, auprès des jeunes pour les recadrer, pour leur permettre de sortir de la ville, de faire des animations sportives entre autres avec le service des sports. Et je remercie aussi M. RASQUIN et M. HERSAN qui

ont été très présents pour dynamiser certaines actions et nous apporter leur aide, ainsi que la police municipale qui se mobilise sur la situation des SDF et des personnes errantes sur la ville de façon à ce qu'il n'y ait pas de trouble à l'ordre de public. Nous avons bien référencé les personnes qui avaient besoin de nos services tant en habillement qu'en alimentaire. Nous avons des associations avec lesquelles nous travaillons en partenariat d'une façon très efficace. M. le Maire a mis à disposition des locaux pour les Restos du cœur. Cela a été très apprécié. Nous avons beaucoup développé le partenariat avec la Halte Fontenaysienne. Et ce matin, nous étions en rendez-vous au Fort de Nogent pour faire le point sur la situation « plan grand froid », mis en application sur le Val de Marne. Nous avons droit à 35 places pour le Val de Marne, alors qu'il y en a 160 pour accueillir les SDF venant de Paris. C'est quand même un effort qui est demandé à la commune, auquel nous répondons très favorablement.

M. GEIB.- Je vais répondre à cette chère Mme RYNINE. Sur ma présence, vous avez peut-être la chance d'être retraitée aujourd'hui et d'être disponible à tout moment. Moi, j'ai un métier. Comme j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois, vous fixez les dates des réunions sans me demander mon avis, je finis d'ailleurs par me poser la question de savoir si vous voulez me voir, sans savoir si je suis disponible. A chaque fois, vous me dites que c'est le Maire qui prime. Je le comprends. Le Maire est président, c'est toujours lui qui prime. C'est en fonction de son agenda. Dans ce cas, il ne faut pas s'étonner si moi, M. GEIB, qui ait des obligations professionnelles, ne peut pas être là le matin à 11 h 30 ou à 14 h 30. Il m'est arrivé quelquefois de venir, quand c'était possible, mais je suis désolé, tant que vous ne ferez pas un effort pour que les gens qui travaillent puissent être présents, effectivement je serais absent. Je me demande parfois si vous ne préférez pas que je sois absent. C'est la question que je me pose.

Concernant...

Mme RYNINE.- Je pense quand même que vous lisez les procès-verbaux.

M. GEIB.- Concernant la litanie que vous venez de me citer sur toutes les actions que vous faites, je ne les nie pas. Je ne dis pas que vous ne faites rien. Je ne dis pas que vous les services ne font

rien. Mais je dis que c'est une goutte d'eau par rapport à la problématique. Quand je vois le budget, à la fin, il ne faut pas rêver, ce n'est pas en faisant simplement des "bisouilles" et en mettant des compresses que l'on va régler les problèmes du social et des SDF. Quand, dans les budgets, on ne met pas un euro de plus, je suis désolé, cela veut dire qu'en termes d'actions, on envoie un signal qui n'est pas le bon signal. C'est votre politique. Il faut l'accepter. Vous la défendez très bien, je dois dire. Ce n'est pas ma politique. Je préfère mettre un peu plus dans le social pour aider les gens, plutôt que peut-être dans des places de parking ou je-ne-sais-quoi. C'est un choix.

M. le Maire.- Je voudrais vous rappeler, Monsieur GEIB, qu'il n'est pas nécessaire d'être odieux pour parler d'un sujet aussi sérieux.

M. GEIB.- Je ne suis pas odieux.

M. le Maire.- Je voudrais quand même vous rappeler le dévouement, les services rendus par tous les personnels, qu'ils soient municipaux ou du CCAS, voire dans les associations avec lesquelles nous avons des partenariats. Ce travail est un travail de fourmi, un travail qui va jusqu'au plus près des difficultés des uns et des autres. Que cela ne vous motive pas plus que cela, je peux très bien le comprendre. Vous avez peut-être une autre politique. Mais en tout cas, celle-là jusqu'à présent a permis d'avoir des résultats.

En ce qui concerne les horaires, je vais vous faire une confidence. Le président du Conseil général fixe ses réunions à 11 heures. Il ne me demande pas si je suis disponible ou pas, il les fixe à 11 heures. En revanche, la présentation du projet CCAS a été faite le soir à l'occasion d'une commission spéciale. Lors de cette commission spéciale, nous avons abordé tous les sujets sur lesquels le CCAS et la Maison sociale interviennent. C'est vrai, qu'il y a le matin un certain nombre de personnes qui assistent au conseil d'administration du CCAS et qui ne sont disponibles que le matin. Il y a toutes les associations, etc. Je comprends que certains d'entre vous ne puissent pas venir. Mais il y a les comptes rendus. Ces comptes rendus, rappelez-vous je vous ai même fait passer à chacun d'entre vous alors que ce n'est pas une obligation, les comptes rendus du débat d'orientations budgétaires et du budget du

CCAS pour que vous soyez vraiment au courant de l'évolution de ce secteur.

C'est un secteur important. Il est aujourd'hui programmé à un montant de 750.000 euros. Il est évident que s'il y a nécessité et besoin nouveau, nous le ferons évoluer, ce que nous avons déjà fait en 2010, ce que l'on a fait en 2011 et ce que nous pourrons faire pour l'année qui vient. Ce matin, nous avons fait un point à la fois sur la façon dont les SDF parisiens et val-de-marnais ont été accueillis au Fort de Nogent. Nous avons fait un point exhaustif. Des coopérations se déroulent avec l'Armée du salut, avec la Halte Fontenaysienne, avec l'Entraide, un certain nombre de secteurs. Ce travail est un travail difficile pour les personnels qui sont en charge de ces secteurs, difficile avec beaucoup d'abnégation face à la diversité des cas qui nous sont présentés à chaque fois. Sur ce, nous n'avons peut-être pas la science infuse et nous n'avons peut-être pas pensé à tout. N'attendez pas le débat d'orientations budgétaires pour nous faire part de vos critiques, voire de vos propositions. On essaiera d'en tenir compte. Je suis tout à fait disposé à entendre un certain nombre de messages qui pourraient nous être adressés de votre part et de la part d'ailleurs d'autres membres du Conseil municipal.

Mme RENOUIL.- Des petites précisions techniques. Au niveau de la dette et du tableau en trompe l'œil que l'on donne sur l'encours de notre emprunt, quand j'emprunte pour ma maison, j'aime bien avoir un échéancier et savoir à quel moment je vais arrêter de rembourser l'emprunt que j'ai contracté. Cela ne veut absolument pas dire que je n'emprunterai plus jamais pendant les années qui viendront. A un moment T, j'aime bien savoir combien je dois et jusqu'à quand. Si le tableau est trop compliqué, on n'est pas obligé de le lire. Seuls ceux qui sont intéressés, peuvent le lire. La chose que les autres peuvent retenir, c'est que nous sommes faiblement endettés par rapport à la moyenne des villes de notre taille. C'est la grosse chose à retenir.

Au niveau des frais de personnel, ils représentent plus de la moitié de notre budget de fonctionnement. C'est donc évidemment ce sur quoi nous travaillons énormément avec Mme GASTINE mais aussi avec les services de la Mairie, et l'ensemble des services de la Mairie. Sachez que c'est vraiment un sujet qui occupe pas mal de journées de travail au moment de la préparation du budget. Ce budget du personnel

augmente forcément. Je l'ai expliqué. Il augmente parce qu'il y a la hausse des traitements normale, du SMIC, et puis les différents agents passent des concours et ont donc droit à une promotion. C'est un budget qui mécaniquement ne peut faire qu'augmenter. Nous essayons de maîtriser cela. On ne décourage pas non plus les agents à devenir plus performants et à passer des concours, bien au contraire. Nous travaillons tout le temps à simplifier les tâches ou à regrouper certaines tâches pour utiliser moins de personnes pour faire le même le service mais, globalement, c'est forcément un budget qui augmente. C'est un budget qui a beaucoup augmenté aussi, je le rappelle, parce que nous avons internalisé le conservatoire.

Le fait d'avoir internalisé le conservatoire, fait que nous avons une augmentation de nos dépenses de personnel mais, en face, nous avons évidemment les recettes liées au paiement des parents pour les enfants qui sont au conservatoire, et aussi une subvention qui n'est plus versée. Elle était à hauteur de 350.000 euros. Elle n'est plus dans le poste subvention aux associations. Le budget des associations est stable. Il n'est pas en baisse, il est stable. Il paraît en baisse parce qu'il n'y a plus cette subvention. Si tout cela est un peu compliqué, je le conçois parce que, du coup, des sommes passent d'un côté de l'autre, nous essayons de maîtriser le tout. Là où cela se voit que l'on maîtrise et que l'on maîtrise bien le tout, c'est au niveau de notre tableau d'épargne. Vous l'avez vu, on vous l'a présenté tout à l'heure. Entre 2009 et 2011, notre épargne nette augmente et d'une façon significative. Cela veut dire que nous tenons nos coûts et que, en face, nous avons des recettes qui correspondent aux coûts que nous avons.

M. le Maire. - Puisque nous étions sur le domaine du personnel, je voudrais quand même vous rappeler, à moins que vous n'ayez pas résisté et que vous soyez sortis de la lecture du débat des orientations budgétaires avant d'arriver à la fin, page 40, il est dit clairement, concernant les dépenses de personnel, mais aussi concernant les charges de fonctionnement, notre souhait est annoncé clairement. Il est d'aller plus loin dans la démarche de gestion des personnels et surtout de ces charges de fonctionnement. C'est pourquoi un groupe a été constitué de membres de la Direction générale et de l'encadrement. Il va travailler durant l'ensemble de l'exercice 2012 à définir le cadre d'une mutualisation renforcée des services visant à les faire converger vers une performance des prestations offertes à la population. Cela veut dire

quoi ? Cela veut dire mise en place d'un processus de réorganisation des services afin de, progressivement, faire en sorte qu'ils soient beaucoup plus performants. Ce projet doit permettre, sur une base trisannuelle, d'établir les axes de formation aussi du personnel pour développer l'enrichissement des tâches, la complémentarité des actions, cela fait partie des sujets importants, entre les secteurs administratifs et techniques, et élaborer un plan de recrutement tourné vers la mutualisation et la complémentarité. Toute une série d'actions sont là pour dépenser mieux en dépensant moins, mais surtout en dépensant de façon plus efficace. Je n'ai pas l'impression que l'on m'écoute beaucoup sur ce point. Chacun reste sur ces positions et sur sa façon de voir un certain nombre de points qui sont présentés.

Autre point important, vous parliez de parking. Je tiens à vous dire qu'entre le premier projet qui vous a été adressé pour la commission des finances, et celui qui vous est présenté ici, nous avons retiré volontairement un certain nombre de postes concernant le parking du centre d'affaires Nogent Baltard. Ils ont été retirés, pourquoi ? Parce que le retard dans la réalisation de l'opération que les recours ont engendré, conduit la commune à différer l'inscription de la première part de financement de ce parking dans l'attente d'une part des conclusions desdits recours et d'autre part des choix de financement actuellement à l'étude, ce qui est un travail permanent en ce moment. Cela n'a pas dû vous échapper, nous sommes, concernant la gestion des parkings, dans un système qui s'appelle les SPIC, services publics à caractère industriel et commercial. Ils sont autonomes vis-à-vis du budget principal et peuvent à tout moment prendre des initiatives en matière d'investissement dès l'instant où ils ont en face des recettes commerciales. Ces recettes commerciales, tout à l'heure lorsque je vous ai fait une présentation rapide d'une feuille de route, elles sont déjà actées pour le parking de 500 places.

Vous avez parlé, Monsieur GILLES, de 180 ou 160 places, place Pierre Sémard. Non, la capacité de la place Pierre Sémard...

M. GILLES.- Place Leclerc.

M. le Maire.- C'était place Leclerc. C'était 120 places, place Leclerc. Ce parking sur lequel nous travaillons, pourra être intégré

dans le réaménagement général de la place Leclerc. L'étude ne fait que commencer au Conseil général. Il ne vous a pas échappé non plus que cette place Leclerc est sous la gestion du département. Toutes les voiries qui y passent, sont départementales. Récemment, il y a trois ou quatre mois, nous avons eu une réunion de travail avec les services départementaux. Ils ont accepté de lancer l'étude générale de réorganisation de la place Leclerc pour en faire autre chose qu'un échangeur autoroutier. Nous profiterions de ce réaménagement pour créer des places de stationnement côté marché Leclerc, pour faire en sorte à la fois d'avoir des places de stationnement de proximité pour les commerces, mais sans remettre en cause la dimension paysagère et surtout piétonne de cet espace futur. Il ne verra pas le jour avant 2015 voire 2016 ou 2017. Tout dépendra de la terminaison, de la fin de la réalisation du centre d'affaires Nogent Baltard, ce qui est une autre paire de manches.

Concernant la place Pierre Sépard, les places qui seront créées en sous-sol, seront à la fois utilisées pour le logement mais aussi pour le parking de proximité. Cela permettra, autour de la place Leclerc, d'avoir des capacités de stationnement en rapport avec ce que nous voulons faire de cet espace au plan commercial, multi modal, le lien entre les bus et les RER, et puis l'autre point, un secteur qui devrait permettre de mieux valoriser notre entrée de ville qui, aujourd'hui, a du mal à exister au plan de l'esthétique urbaine.

D'autres questions ont été posées tout à l'heure, que j'avais notées. Pourquoi le Baltard n'est-il pas intégré ? C'est très simple car nous n'aurons pas modifié les statuts de la régie personnalisée Watteau Baltard, vous vous rappelez peut-être dans l'exercice précédent que nous avons été amenés à délibérer spécialement pour permettre à la ville d'intervenir sur des investissements concernant Baltard, nous sommes en train actuellement de modifier les statuts de cette régie pour permettre à la ville d'intervenir directement en matière d'investissement. Cet investissement pour réhabiliter Baltard est prévu, mais pas avant 2013. J'ai réussi à obtenir le prolongement de l'autorisation de programme avec des crédits de paiements associés de la DRAC qui accepte de reporter à ce moment-là, cette dépense car il ne vous a pas échappé, là non plus, que pour réaliser une opération comme Baltard, il faudra avoir des recettes pour permettre cet investissement.

Les recettes ne sont jamais affectées dans un budget communal. Par conséquent, les recettes que nous espérons à la fois sur le site mais aussi au plan municipal, devraient nous permettre de débloquer sur deux à trois ans des crédits qui nous permettront de réhabiliter Baltard. De vous à moi, il est à la fois un équipement à caractère commercial mais périodiquement, et de plus en plus, dans les projets des années futures sera de plus en plus équilibré entre commerce et culturel. On parlait d'équipements culturels. Il est hors de question de créer un équipement culturel place Leclerc alors que nous avons une potentialité importante sur le pavillon Baltard. Cette possibilité, nous allons d'ailleurs, dans le cadre du budget 2013, vous montrer qu'il y a des capacités culturelles à développer sur Baltard, sur un projet qui est en cours d'élaboration.

Autre point, Marie Curie, la surface qui est restée vide sur le plan, peut devenir un parking, comme peut devenir autre chose. Vous souriez, Monsieur GEIB. Ce que je peux vous dire, c'est que dans ce quartier, avec l'activité du centre nautique, l'activité des terrains de sport du terrain sous la Lune, il y a un besoin. Les riverains nous l'ont assez dit dans le cadre de la discussion qui a eu lieu à propos de la création de cet équipement qui sera un accueil pour jeunes travailleurs en formation. Les quelques places que nous avons réussi à créer, ne sont pas suffisantes. Pour désengorger et donner à ce secteur qui est un secteur à caractère touristique avec le port de plaisance, les trois piscines, les terrains de sport voire d'autres activités à caractère hôtelier, il apparaît que, puisque nous ne pouvons pas créer de parkings souterrains, puisque nous sommes directement dans la nappe phréatique et il faudrait faire des parkings à caisson, ce qui coûterait très cher, l'affectation au stationnement d'une partie voire de la totalité, si jamais c'était nécessaire, de ce terrain décontaminé nous permettrait de créer environ 180 places qui s'ajouteraient aux 120 places en structure, de l'autre côté de la rue. Cela permettrait de débloquer la situation et de donner un peu plus d'air et de facilité de vie aux personnes qui habitent ce quartier.

Sachez que cela ne nous a pas échappé. Ce qu'il vous est proposé aujourd'hui, n'est pas complètement improvisé. La preuve, dans ce genre de cas, la plupart des études ont été faites depuis deux à trois ans. Nous ne pouvons pas travailler sur une solution. Souvent, il faut en avoir plusieurs sous le coude pour être prêt, le moment venu, lorsque les décisions sont à prendre.

En ce qui concerne maintenant toutes les autres questions, nous les avons notées. Nous les prendrons en compte. Ce qui me plaît, c'est que d'un côté on nous dit, lorsque nous présentons un débat d'orientations budgétaires très précis, que c'est la préfiguration à quelques centimes près du Budget primitif qui va vous être présenté tout de suite après. Quand on revient aux fondamentaux en donnant des chiffres quand même, parce que la présentation qui vient de vous être faite, si ce ne sont pas des chiffres, je veux bien que l'on m'explique ce que c'est, ce n'est pas conforme à l'esprit du débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas un débat. Ce sont bien deux débats. Il y a d'une part le budget principal et d'autre part le budget des parkings. C'est pour cela qu'il y avait un S. Là aussi, ce sont des petites remarques qui sont là pour faire du bruit. Aujourd'hui, nous avons bien noté vos remarques. Vous verrez de quelle façon nous pourrions vous présenter le Budget primitif qui arrivera dans les semaines qui viennent.

En tout cas, je vous remercie d'avoir participé à cet échange. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autre intervention, de donner acte puisque c'est un dont acte aujourd'hui. Ce n'est pas un vote qui vous est proposé.

M. GEIB.- Je voulais revenir sur les parkings rue Hoche. Le parking du Port est quand même assez conséquent. Il est toujours vide. Envisagez-vous de le réaménager, de faire quelque chose ?

M. le Maire.- Le parking du Port, vous parlez du parking en ouvrage, sous les immeubles ? Vous avez peut-être une vision qui n'est pas exacte, mais ce n'est pas votre faute. Le parking public est à côté du parking de la copropriété. Or, il se trouve que le parking de la copropriété est très mal utilisé. Il apparaît comme vide souvent, alors que le parking public, lui, est assez utilisé. Sauf que, au moment des grandes migrations, l'été lorsque la piscine fonctionne, beaucoup de personnes préfèrent stationner sur la voirie et échapper peut-être aux contraventions, plutôt que d'entrer dans ce parking qui n'est pas géré de façon correcte, puisqu'il n'est pas géré sur le plan horaire. Il y a des parcmètres à l'intérieur du parking. C'est véritablement une façon de perdre de l'argent et de ne pas avoir un parking rempli correctement. Le parking sera créé sur une partie de l'espace de l'ancienne école Marie Curie. Ce sera un parking horaire avec barrières et caisses traditionnelles. Il faudra que le parking public actuel en ouvrage, soit géré de la même façon, si l'on veut

véritablement qu'il soit rempli. Ce sont les parkings à caractère horaire, qui marchent le mieux. Imaginez la surveillance qu'il faut réaliser pour aller regarder si chacun a mis son ticket horodateur sur son pare-brise. Je reçois 5 sur 5 une partie de votre remarque.

Merci.

Le Conseil Municipal, prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2012 des budgets Principal et Annexe des Parkings.

Le présent acte est donné et nous allons passer maintenant au point suivant.

12/35 - Contrat de parrainage Masters de pétanque et fixation d'un tarif d'entrée le jour de la finale

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 28 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. DAVID, Mme LETOUZEY, MM. NICOLAS, MASTROJANNI) et 2 voix contre (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK),

Je vous remercie.

Approbation des procès-verbaux

M. le Maire.- Avant d'aborder les questions diverses, je voulais revenir à la remarque qui m'a été faite avec justification de M. ARAZI. Nous avons, c'est vrai deux procès-verbaux, celui du 10 mai 2011 et celui du 6 juin 2011, à valider.

Y a-t-il des remarques sur ces deux procès-verbaux ? M. ARAZI est sorti. Vous lui direz tout à l'heure que nous avons accédé à sa demande.

Mme GASTINE.- J'étais absente le 10 mai.

M. le Maire.- Nous notons que le 10 mai, Mme GASTINE était absente. Elle ne prend pas part au vote.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (M. DAVID, Mme LETOUZEY, MM. NICOLAS, DEVYNCK, MASTROJANNI), approuve le procès verbal du 10 mai.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès verbal du 06 juin 2012.

Merci.

12/36 - Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire.- Nous avons abordé ce schéma, là aussi à l'occasion de notre commission, en préambule à la commission des finances. Il vous est proposé ce soir de donner un avis sur la proposition du préfet. Vous l'avez dans votre dossier.

(Projection)

C'est le rappel des textes. On ne va pas le faire ce soir. Les schémas départementaux de coopération ne sont pas obligatoires pour Paris, les Hauts de Seine, la Seine Saint Denis et le Val de Marne. Ils ont été sortis du dispositif dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010. Il n'empêche que les préfets sont tenus quand même de faire des propositions et des suggestions sur ces approches intercommunales. Ce qui a été fait dans le cadre du département du Val de Marne. Le préfet nous a présenté, à la commission départementale de coopération intercommunale, son schéma. Il a été adressé pour avis au Conseil municipal des communes et organes délibérants des EPCI. Il est donc passé, concernant Nogent le Perreux, devant la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne qui a donné acte au préfet de

l'élaboration de ce schéma. L'ensemble des avis sont alors transmis à la CDCI qui, à compter de cette transmission, dispose d'un délai maximum de quatre mois pour se prononcer.

En ce qui nous concerne, il vous est présenté globalement la situation actuelle des intercommunalités dans le Val de Marne : la communauté d'agglomération de la Vallée de la Bièvre, la communauté d'agglomérations de la Plaine centrale du Val de Marne, celle de la Vallée de la Marne, celle du Haut Val de Marne et puis une communauté de communes du Plateau Briard. Voilà les intercommunalités existantes. Le département compte presque 100 établissements publics de coopération intercommunale, qui sont la plupart d'entre eux des syndicats en fait à vocation unique et non pas des intercommunalités en tant que telles. On vient de voir la carte. Ces communautés d'agglomérations concernent environ 500.000 habitants et quelques. Hormis le fait que 21 communes restent en dehors de tels dispositifs, certains EPCI pourraient faire l'objet d'extension. C'est pour cela qu'il est proposé en fait d'envisager des extensions des communautés existantes, comme ce qui vous est indiqué : 3 blocs homogènes sur ces périphéries Est et Ouest que vous avez vues sur la carte, et puis autour des chefs-lieux de département un étalement nord-sud des 3 communes que vous avez vu également.

La communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne est celle qui nous préoccupe dans le cadre, entre autres, de cette délibération. Je ne vais pas relire tout ce qui est inscrit. Vous l'avez eu sur le document général, que je me suis permis de vous adresser, il y a maintenant plusieurs semaines. Une grande partie des communes qui la composent, sont reliées par la Marne pour laquelle elles ont de fortes ambitions. Nous avons décidé de travailler dans le cadre de l'ACTEP à l'extension de l'intercommunalité dans laquelle nous sommes impliqués. Aujourd'hui, comme cela vous avez été expliqué au moment de la présentation de notre dossier concernant la création d'une société publique locale entre Nogent, Fontenay et Rosny, je vous avais expliqué que c'était une façon progressive d'entrer dans une intercommunalité beaucoup plus formelle, le moment venu, après avoir commencé à travailler à trois communes sur des projets d'aménagement, ce qui a commencé à être fait avec les deux communes voisines.

Vous voyez les compétences de la communauté d'agglomérations de la Vallée de la Marne. Il y a des compétences obligatoires, des compétences optionnelles que nous n'avons pas utilisées pour certaines d'entre elles, sauf l'assainissement et eaux pluviales, et puis les compétences facultatives qui aujourd'hui n'ont pas été... Si, nous avons utilisé la compétence concernant la gestion des cimetières et la valorisation des ordures ménagères, ainsi que la signalisation lumineuse tricolore. A quel groupement sommes-nous adhérents ? Vous les avez sous les yeux. Je ne vais pas les répéter. La plupart du temps d'ailleurs, en Ile de France, surtout dans la petite couronne, pour ceux qui s'étonnent du fait que l'intercommunalité n'a pas été aussi développée qu'elle ne l'est dans les autres régions de France, l'une des véritables raisons c'est l'existence, depuis la disparition du département de la Seine, de syndicats qui couvrent des compétences techniques très importantes. Je pense notamment à ceux qui sont indiqués ici : le SIGEIF pour le gaz et l'électricité, le SIPPAREC pour l'électricité et les réseaux de communications, le SEDIF pour l'eau potable, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement le SIAAP, etc. Tous ces syndicats exercent des compétences intercommunales ou interdépartementales. C'est peut-être en grande partie parce qu'ils existent, que les collectivités n'ont pas cru nécessaire d'avancer beaucoup plus avant et beaucoup plus volontairement vers des intercommunalités de plein droit.

Les perspectives que nous présente le préfet, sont celles que vous avez sous les yeux c'est-à-dire préparer les structures existantes aux futurs enjeux. De toute façon, le rendez-vous pour toutes les communes de France est donné pour 2013-2014. Hormis trois grandes structures, les autres communautés mériteraient d'être étoffées dont la nôtre. Par conséquent, nous sommes incités à étendre la communauté d'agglomérations de la Vallée de la Marne vers ses voisins. Il se trouve que, dans le cadre des travaux du Grand Paris et de la création des comités de développement territorial autour notamment du réseau de transport qui va être réalisé, nous faisons partie d'un CDT de Descartes Ouest qui regroupe Nogent Le Perreux, Fontenay, Rosny, Neuilly Plaisance et Neuilly sur Marne. Nous sommes dans la phase d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale qui pourrait préfigurer demain une extension de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne. Les axes de réflexion s'appuient sur l'ACTEP principalement, notamment à l'est de Paris.

Il vous est donc demandé de bien vouloir donner acte à M. le préfet du Val de Marne des propositions ou des orientations qu'il nous propose à travers le document qu'il nous a adressé.

Y a-t-il des remarques ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, c'est le genre d'exercice que les préfets font à peu près tous les cinq ans depuis trente ans. A chaque fois, on arrive aux mêmes conclusions et à aussi peu de résultat. Cela dépend bien sûr de la volonté des collectivités. Ce sont les lois de décentralisation qui veulent cela. La question que l'on peut se poser, c'est de savoir si ces schémas, pilotés par un préfet, ont vraiment un sens ? Personnellement, je pense que ce n'est pas la bonne méthode. Il vaut mieux trouver d'autres voies. On le voit dans le schéma quand on le lit. Il y a une incitation mais, en même temps, on s'arrête en chemin. Cela manque de volonté. Vous esquissez un certain nombre de pistes. On peut tous souhaiter que ces pistes aboutissent. Dans le contexte des finances publiques que l'on connaît, je crois quand même que le bon sens, plaide pour un regroupement et à essayer de mutualiser un certain nombre de compétences pour faire des économies d'échelle.

Oui pour aller dans le sens de l'intercommunalité, mais vraiment un regret de voir que ces exercices préfectoraux produisent aussi peu de résultat.

M. le Maire.- Cet exercice préfectoral est incontournable sur les départements de la petite couronne dans la mesure où la loi ne nous y oblige pas encore aujourd'hui. Ce qui n'est pas le cas sur le reste du territoire français. Les autres préfets vont beaucoup plus loin que cela et même imposent des regroupements, malgré les freins que peuvent être amenés à développer un certain nombre de communes.

Dans le cas que vous indiquez, il est évident que l'incitation par un préfet n'est pas suffisante pour avancer. Mais nous pensons que, le moment venu, en 2013, lorsque le régime particulier de la petite couronne sera levé, il faudra bien avancer dans la direction de ce que vous avez évoqué, de ce que je viens de résumer. Nous sommes, de toute façon, condamnés à développer de plus en plus les coopérations intercommunales, ne serait-ce que pour les effets de mutualisation voire d'optimisation de nos dépenses et de nos activités sur ces territoires. Je

ne peux qu'être d'accord avec ce que vous avez déclaré. Le tout maintenant est de passer à l'acte. Passer à l'acte, c'est s'y préparer, comme nous essayons de le faire au sein de l'ACTEP.

M. GEIB.- Je voudrais parler au président de la communauté de la Vallée de la Marne. Quels sont les efforts que vous essayez de faire pour, au moins avec quelques voisins, se rassembler ? L'un des objectifs premiers de ces communautés d'agglomérations, était de mutualiser les dépenses de manière à diminuer les taxes notamment pour les riverains et les Nogentais entre autres. On constate que l'on superpose les structures. Les budgets ne baissent pas spécialement. En revanche, on vote des budgets au niveau des intercommunalités et dans ces nouvelles structures. Pour l'instant, l'objectif n'a pas été atteint. On est plutôt dans une addition de dépenses qui sont à la fin payées par les contribuables. Nous concernant, cela doit faire dix ans que la communauté de la Vallée de la Marne existe. Quelles sont les tentatives que vous avez faites et quels sont les espoirs que l'on a pour arriver à une taille plus conséquente qui nous permettrait de baisser la pression fiscale pour les années à venir ?

M. le Maire.- Tout d'abord, il faut quand même vous référer au fonctionnement de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne. Nous avons voulu, avec Le Perreux, avoir une structure de projets beaucoup plus qu'une structure de gestion. A savoir que les effectifs sont limités, puisque nous ne sommes même pas une trentaine de fonctionnaires et d'agents. Et beaucoup d'entre eux viennent de nos deux collectivités. Lorsque nous transférons une compétence, nous essayons systématiquement de transférer aussi et de détacher les personnels avec les matériels associés. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que la performance n'est pas si mauvaise que cela. Tout à l'heure, dans le débat d'orientations budgétaires, vous avez vu ce qu'est le reversement aux deux collectivités de la communauté d'agglomération. Nous avons des dotations de solidarité qui rebasculent sur nos collectivités.

Troisième point, en ce qui concerne les efforts qui ont été développés depuis maintenant une dizaine d'années environ, elle a été créée en 2000, mais elle n'a été véritablement opérationnelle qu'en 2001-2002, les efforts qui ont été effectués se sont heurtés justement à la

dispense qui était faite vis-à-vis de l'intercommunalité dans les trois départements de la petite couronne. Cela n'a pas incité mes collègues à avancer vers cette intercommunalité. Nous avons eu plusieurs réunions de travail dans les dernières années, des réunions de travail au sein de l'ACTEP pour voir comment on pouvait faire évoluer en totalité ou en sous-ensemble l'association des communes de l'Est parisien pour aller vers l'intercommunalité. Après de nombreux allers-retours qui n'ont pas été faciles, parce qu'il ne vous a pas échappé que lorsque les communes, entrent dans une intercommunalité, il se pose la question de la couleur politique de l'intercommunalité. Si elles entrent, elles aiment bien entrer avec des amis pour ne pas se sentir trop seules. Nous avons fait des propositions, j'ai fait des propositions à Fontenay qui nous imposent de faire entrer Champigny qui elle-même ne voulait pas entrer dans cette intercommunalité et préférerait aller plutôt vers Villers et Bry. Cela va être le cas puisqu'elles vont créer une gare des Trois Communes dans le cadre du nouveau réseau de transport.

Aujourd'hui, ce qui est le plus probable, c'est de construire une extension de notre communauté d'agglomération vers Fontenay, Rosny. Si nous arrivons à intégrer Fontenay et Rosny, nous pourrions intégrer des candidats qui ont annoncé leur volonté : Vincennes et Saint Mandé. Pour cela, il faut que Fontenay accepte, sur le plan politique, de faire partie d'une intercommunalité comme la nôtre. Nous travaillons notamment à l'équilibre politique, quelles que soient les couleurs politiques de ces communes, un équilibre politique et social qui permette à chacun de s'y retrouver. Les statuts peuvent être adaptés à la volonté des communes adhérentes. Ce que nous sommes en train de travailler, c'est d'abord et avant tout essayer de faire en sorte qu'une commune ne soit pas enfermée dans un dispositif qu'elle ne peut pas contrôler.

Un projet de loi vient d'être voté par l'Assemblée nationale et le Sénat (il faut le mentionner, surtout en ce moment), projet de loi conjoint entre le président de l'Association des Maires de France et un sénateur M. SUEUR de gauche. Ils se sont mis d'accord sur un dispositif qui permettrait de donner une chance aux communes qui pourraient se sentir en minorité, de façon à ce que les équilibres au niveau des voix puissent rétablir une certaine harmonie entre les différentes communes. Ce projet de loi est passé. Il est maintenant à notre disposition pour pouvoir avancer sur les intercommunalités, dont je viens de vous

parler. Il est certain que la création de la société publique locale nous oblige à travailler ensemble, ce qui est tout à fait nouveau notamment entre Fontenay, Rosny et Nogent. Le premier conseil d'administration a eu lieu.

On va faire un peu évoluer les statuts, mais sachez que nous allons avancer dans ce sens et prochainement, à l'occasion d'un conseil d'agglomération, vous aurez un point sur l'évolution de cette discussion.

M. ARAZI.- Il me semble, puisque l'on évoque un certain nombre de villes, que nous avons beaucoup de choses en commun sur le plan culturel et sur le plan géographique avec au moins deux villes qui sont Joinville et Bry. Je ne vous ai pas entendu les citer dans les villes qui pourraient potentiellement rejoindre un jour la communauté d'agglomération. Pour moi, je ne participe pas à ces discussions n'étant plus membre de la communauté d'agglomération. Je vous fais part de ces remarques.

Autre point, vous parliez de dont acte. Je ne crois pas que nous allons faire un dont acte ce soir sur ce sujet. En commission des finances, vous évoquiez le fait que l'on votait pour cette délibération.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- Je veux préciser ma position de vote. Comme je vous l'avais dit en commission des finances, pour moi c'est un côté extrêmement administratif qui n'a rien à voir avec, je pense, les attentes des habitants de Nogent et de la communauté d'agglomérations. C'est vraiment purement un exercice démocratique. Après l'avoir lu, je n'avais pas bien plus compris avant, qu'après. C'est un document qui reste flou. Deuxième chose, il nous fait prendre des décisions potentiellement sur des villes pour lesquelles nous ne sommes absolument pas concernés. Nous n'avons pas du tout le début du commencement de ce qui pourrait nous permettre de comprendre les intérêts que ces villes ont à se mettre ensemble. Autant de raisons pour lesquelles vous comprendrez que je m'abstienne lors de cette délibération.

M. le Maire.- Vous parlez de Bry et de Joinville. Je pourrais ajouter Saint Maur. Quand on se rapproche entre communes, on

vérifie si l'entrée de certaines communes ne va pas perturber le dispositif dans lequel elles vont entrer. Aujourd'hui, ce n'est pas de la faute des élus actuels de Saint Maur mais peu de communes ont envie, c'est un peu la Grèce par rapport au reste, de faire entrer des communes particulièrement endettées dans un dispositif où, à un moment donné, il faudra partager un certain nombre de points au plan du financement. En ce qui concerne Joinville, elle ne sait pas dans quelle direction se diriger. De temps en temps, Joinville regarde vers Saint Maurice, Charenton ; à d'autres moments, vers Saint Maur et à d'autres moments vers la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne. Aujourd'hui, ils n'ont pas pris position et nous les laissons faire leur chemin et leur analyse. En ce qui concerne Bry, tout à l'heure je le disais, la logique territoriale de Bry, comme cette ville est très proche de Villiers et de l'établissement public de Marne la Vallée, ils ont tendance à se rapprocher vers Villiers, Bry et Champigny, plus naturellement que vers Nogent Le Perreux, Fontenay, etc. Ces approches ont été étudiées plusieurs fois et nous n'avons pas pu conclure.

Pour le reste, c'est vrai, je disais tout à l'heure une chose qui n'est pas vrai, il faut que nous votions le document qui nous est présenté. Quand je dis il faut, il nous est proposé de voter le document présenté par le préfet simplement parce qu'il faut, c'était peut-être mal exprimé de ma part, il faut lui donner acte de ses propositions. Ce ne sont que des propositions qui seront forcément revisitées au moment où le dispositif sera devenu obligatoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Nous notons que M. ARAZI s'abstient. M. GEIB s'abstient. Surprenant parce que j'ai entendu des déclarations au plan national qui poussaient l'intercommunalité à fond.

M. GEIB.- Je suis pour. Sur la proposition de rester en l'état où l'on est, moi je veux agrandir, je ne veux pas rester dans cet état là.

M. le Maire.- C'est bien de préciser pour quelle raison.

Y a-t-il d'autres interventions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. DAVID, Mme LETOUZEY, M. NICOLAS, DEVYNCK) et 3 abstentions (MM. ARAZI, GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI), approuve le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Je vous remercie.

12/37 - Désignation d'un membre de la commission du règlement intérieur du Conseil municipal

M. le Président.- Du fait du décès notre collègue M. MORETTI, il nous faut le remplacer. Les sept membres désignés pour siéger au sein de cette commission sont Mme MUNZER, M. DELLMANN, M. ARAZI, M. IPPOLITO, M. GILLES et M. MASTROJANNI. Il nous faut trouver un successeur à M. MORETTI.

J'avais comme candidature, il est absent aujourd'hui, M. DAVID. Si d'autres candidatures sortent de notre assemblée, l'absent n'étant pas là, je suis prêt à étudier n'importe quelle proposition. Il est préférable de remplacer M. MORETTI par un membre de la majorité municipale. Sinon, on déséquilibre le reste de la commission.

Ne vous précipitez pas surtout ! La réunion aura lieu dans très peu de temps. C'est vrai que comme M. DAVID est candidat et que vous avez vraiment envie de lui donner du travail, je reconnais là votre esprit participatif très prononcé.

Quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ? Il n'y a personne.

Je mets aux voix la candidature de M. DAVID.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 26 voix pour, dont 3 pouvoirs (M. DAVID, Mme LETOUZEY, M. NICOLAS) et 4 abstentions (MM. GILLES, GEIB) dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, MASTROJANNI).

M. Jean Paul DAVID est désigné en qualité de membre de la Commission permanente relative à l'élaboration et à la modification du Règlement Intérieur

Je vous remercie.

12/38 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Je vous laisse poser vos questions, si vous en avez quelques unes. Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Je lève la séance et je vous dis rendez-vous au Budget primitif.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

**Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne**